

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
16/01/2023

Dossier complet le :
21/07/2023

N° d'enregistrement :
F ud 93 2023 003

1. Intitulé du projet

Construction d'une plateforme logistique sur la commune de Tremblay-en-France.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

IMMOLNAY

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

STEMMER ARMAND, GERANT

RCS / SIRET

3 8 9 9 8 2 6 0 4 0 0 0 2 4

Forme juridique

Société à responsabilité limitée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 1°b: ICPE	L'entrepôt logistique sera soumis sous le régime de l'Enregistrement ICPE sous la rubrique 1510 (stockage de matières combustibles) et 4331 (liquides inflammables).
Rubrique 39 : Travaux, construction et opérations d'aménagement qui crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10000 m ² .	La surface de plancher créée étant supérieure à 10 000 m ² mais inférieure à 40000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Au sein de la ZAC Aerolians, sur la commune de Tremblay-en-France, le projet consiste en la Création d'une plateforme logistique composé d'un entrepôt et d'un ensemble de bureaux qui aura pour vocation d'accueillir le siège du groupe Stemmer et leur activité de distribution de produits liés au monde médical et plus particulièrement à la fourniture de matériel dentaire.

L'entrepôt comprendra 3 cellules de stockage dédiées à un stockage de matières combustibles soumises à la rubrique 1510 des ICPE et une cellule dédiée au stockage des liquides inflammables soumise à la rubrique 4331 des ICPE. Le projet sera également soumis à d'autres rubriques ICPE sous le régime de la déclaration: 4510, 4511, 4320, 4110 et 1185.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la Création d'une plateforme logistique composé d'un entrepôt et d'un ensemble de bureaux qui aura pour vocation d'accueillir le siège du groupe Stemmer et leur activité de distribution de produits liés au monde médical et plus particulièrement à la fourniture de matériel dentaire.

Le projet a des objectifs énergétiques et environnementaux et vise les labels environnementaux:

- BREEAM Excellent
- BIODIVERCITY
- Respectera la réglementation RT 2012
- Le chantier respectera la charte chantier faibles nuisances de Grand Paris Aménagement.
- Une démarche s'inscrivant dans une recherche de matériaux durables et bâtiment recyclable sera favorisée

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le planning prévisionnel du projet est le suivant:

Démarrage des travaux: : 10/2023

Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment logistique comprenant 3 cellules de stockage 1510 (stockage de matières combustibles) et 1 cellule de stockage 4331 (liquides inflammables). Le projet sera également soumis à d'autres rubriques ICPE sous le régime de la déclaration: 4510, 4511, 4320, 4110 et 1185.

La surface du terrain est de 34441 m².

Date prévisionnelle de début d'exploitation: 01/2025

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Au sein de la ZAC Aerolians, sur la commune de Tremblay-en –France, le projet consiste en la Création d'une plateforme logistique composé d'un entrepôt et d'un ensemble de bureaux qui aura pour vocation d'accueillir le siège du groupe Stemmer et leur activité de distribution de produits liés au monde médical et plus particulièrement à la fourniture de matériel dentaire.

Dans sa phase d'exploitation, les différentes étapes de l'activité logistique qui sera exercée sur le site sont:

- La réception des produits avec un approvisionnement par poids lourds,
- Le stockage des produits dans les cellules de l'établissement,
- La préparation des commandes,
- L'expédition des produits par poids lourds à destination des enseignes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Dossier de Demande d'Enregistrement ICPE
- Demande d'agrément

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface terrain	34441 m ²
Volume entrepôt	225 970 m ³
Cellule 1	5030 m ²
Cellule 2 découpée en deux parties:	5261 m ²
C2A: stockage produits combustibles	4367 m ²
C2B: Liquides inflammables	894 m ²
Cellule 3	5115 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Tremblay-en-France

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 32' 10" E Lat. 48 ° 58' 31" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude n'est pas inclus dans aucune ZNIEFF. La ZNIEFF 2 la plus proche est LE PARC DEPARTEMENTAL DU SAUSSET 110020474 située à environ 1,8 km au sud ouest du projet. Egalement une ZNIEFF de type 1 située à 1,8 km au sud ouest du projet. Il s'agit de PRAIRIES DU PARC DEPARTEMENTAL DU SAUSSET 110020455.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par un plan d'Exposition au bruit (PEB) en zone D par arrêté préfectoral du 3 avril 2007 n°07-044.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon. Le site n'est pas un monument historique et n'est pas localisé à moins de 500 m d'un monument historique. Le site n'est pas un site patrimonial remarquable
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Ramsar le plus proche est situé à 40 km au nord du projet. Il s'agit de Marais De Sacy FR7200049. Une étude zone humide a été réalisée sur le site. Cette dernière a confirmé l'absence de zones humides sur site. Le rapport est joint en Annexe.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Tremblay-en-France est concernée par un PPRN: Plan de Prévention des Risques Mouvements de terrain (approuvé le 18/04/1995) et cavités souterraines , retrait gonflement des sols argileux (prescrit le 23/07/2001).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Après consultation de la base de données Info Terre, le site n'est pas répertorié dans la base de données BASOL. Absence BASIAS sur le site ou à proximité du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux (ZRE)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone projet n'est pas localisée dans une zone de captage AEP.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est situé sur un site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone NATURA 2000 la plus proche est le site NATURA 2000 (Directive oiseaux) Sites de Seine-Saint-Denis FR1112013 situé à 1,7 km au sud ouest du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site classé ni à proximité. Le site classé le plus proche est le Parc forestier de Sevrans et ses abords situé à 3,5 km au sud est du projet.

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation du site engendrera un besoin en eau potable (sanitaires des employés et ressources en eau potable pour le personnel et l'entretien des locaux). La source d'eau potable sera l'adduction AEP.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de drainages ou de modification des masses d'eau souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : terres issues des travaux de terrassements pour préparation de plates-formes de voiries ou de bâtiment. Les terres excavées seront réutilisées sur place dans la mesure du possible. L'excédent éventuel sera évacué pour valorisation en remblai, ou en installation de stockage de déchets inertes.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux de caractéristiques mécaniques requises seront approvisionnés sur le site, en phase chantier, pour la réalisation des fonds de forme sous dalle ou sous voirie.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera pas des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques. Il n'est pas situé sur un site NATURA 2000 ni sur des ZNIEFF.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de l'emplacement du projet et de sa configuration, le projet n'est pas de nature à impacter l'habitat ou une espèce inscrite.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF 2 la plus proche est LE PARC DEPARTEMENTAL DU SAUSSET 110020474 située à environ 1,8 km au sud ouest du projet. Egalement une ZNIEFF de type 1 située à 1,8 km au sud ouest du projet. Il s'agit de PRAIRIES DU PARC DEPARTEMENTAL DU SAUSSET 110020455
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PLU de la commune de Tremblay-en-France a été approuvé le 30 mai 2011. La dernière procédure a été approuvée le 09 avril 2018. Le site d'étude s'inscrit dans la zone 1AUz1, zone à urbaniser à court terme correspondant à la ZAC Sud Charles-de-Gaulle. Secteur central. De plus, le terrain fait moins de 5ha et le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale directement, il n'est donc pas concerné par des mesures de compensations agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité d'une canalisation de gaz naturel et d'hydrocarbures. Il est donc concerné par les risques technologiques et industriels. Par ailleurs, le projet n'étant pas un ERP ou un IGH mais une ICPE soumise à Enregistrement, il n'est donc pas concerné par les dispositions prévues par l'arrêté du 20 décembre 2010 modifiant l'arrêté du 4 août 2006 portant règlement de sécurité des canalisations de transport de gaz combustibles, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur du projet d'étude est concerné par des aléas moyens vis à vis du risque retrait-gonflement des sols argileux. Une étude géotechniques est en cours. Ses préconisations seront respectées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les risques sanitaires liés aux rejets atmosphérique seront limités aux émissions dues aux moteurs des camions. Les risques engendrés restent minimes.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A court terme (horizon 2024), le projet prévoit un flux journalier de l'ordre de 200 VL deux sens confondus (2 équipes de 50 personnes pour l'activité logistique sur des horaires en 2 * 8). A plus long terme (2030), un flux additionnel de l'ordre de 400 VL deux sens confondus sera créé sur des horaires plus standards de type employés de bureau. Une étude trafic a été réalisée dans la zone d'étude. Elle conclut que l'impact du projet sur le trafic demeure marginal.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer des nuisances sonores en phase chantier. Lors de la phase exploitation, les nuisances seront liées au fonctionnement des moteurs des poids lourds ainsi qu'au fonctionnement des installations techniques. Le projet sera conforme à la réglementation en vigueur (Arrêté du 23/01/1997). Le secteur est déjà confronté à des nuisances sonores, notamment aériennes en raison de sa proximité avec des aérodromes.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité de l'établissement n'est pas à l'origine d'odeurs</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera de légères vibrations lors de démarrage des travaux (phase chantier).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un éclairage minimum de sécurité est assuré sur le site la nuit. Il sera limité au minimum nécessaire.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques engendrés seront les gaz issus des moteurs des véhicules légers du personnel ainsi que les poids lourds.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'établissement engendrera des rejets liquides, il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'eaux usées de nature sanitaire et domestique qui rejoindront le réseau d'assainissement public. - d'eaux pluviales de voiries. Ces eaux seront rejetées vers le réseau séparatif public de collecte des eaux pluviales après traitement par un dispositif de traitement adapté <p>L'établissement n'engendra aucun rejet d'eau industrielles. Les EPv et EPt seront séparées. le débit de fuite est de 10l/s/h.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront collectées par le réseau local.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La réalisation du projet va engendrer la production de déchets liés au BTP. Ils seront pris en charge par les entreprises sur place, afin d'effectuer leur traitement spécifique.</p> <p>Une fois le bâtiment logistique exploité, les déchets seront principalement des déchets d'emballage non souillés (cartons, films plastiques, bois). Déchets assimilables aux ordures ménagères Déchets des activités administratives (papier, cartouches usagées) Déchets dangereux : boues résiduelles dans déboureur/ séparateur à hydrocarbures.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PLU de la commune de Tremblay-en-France a été approuvé le 30 mai 2011. La dernière procédure a été approuvée le 09 avril 2018. Le site d'étude s'inscrit dans la zone 1AUz1, zone à urbaniser à court terme correspondant à la ZAC Sud Charles-de-Gaulle. Secteur central.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera localisé dans son ensemble dans les limites de propriété de la société IMMOLNAY. Celui-ci sera dans la ZAC aérolans à Tremblay lots CS2, zone à urbaniser selon PLU . Des emplois seront créés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les ICPE les plus proches sont localisées sur la ZAC PARIS NORD II 93420 VILLEPINTE sous le régime de l'Enregistrement. Il s'agit de VIPARIS NORD VILLEPRINTTE situé à 1 km au sud ouest. Aussi, l'entrepôt logistique EROLIS situé à 920 m au Nord dans la ZAC Sud Charles de Gaulles sous le régime de l'Autorisation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'exploitant mettra en œuvre l'ensemble des mesures afin d'éviter et réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine notamment:

- Prise en compte des directives du PLU en matière d'occupation du sol et d'aménagements paysagers.
- Des consignes de coupure des moteurs des camions lors des opérations de chargement/déchargement;
- Des camions répondant aux normes d'émissions récentes;
- Le Tri des déchets et élimination via des filières appropriées;
- La présence de séparateurs d'hydrocarbures pour les EP susceptibles d'être polluées.
- Réseau séparatif EU/EP
- Séparation des EPv/EPT
- Tamponnement pour limiter le débit (10l/s/h)
- Présence d'une vanne permettant le confinement des eaux d'extinctions en cas d'incendie

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts du projet sur l'environnement sont suffisamment maîtrisés et une étude d'impact ne nous semble pas nécessaire. En effet:

- Le projet s'inscrit dans la zone 1AUz1 qui est une zone à urbaniser à court terme correspond la ZAC Sud Charles-de-Gaulle.
- De plus, un dossier au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (Dossier de demande d'Enregistrement ICPE) sera déposé.
- Les mesures mises en place dans le cadre du permis de construire prendront en compte l'ensemble des problématiques environnementales .

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none">- Etude trafic- Etude zone humide- Etude Faune et Flore

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Paris

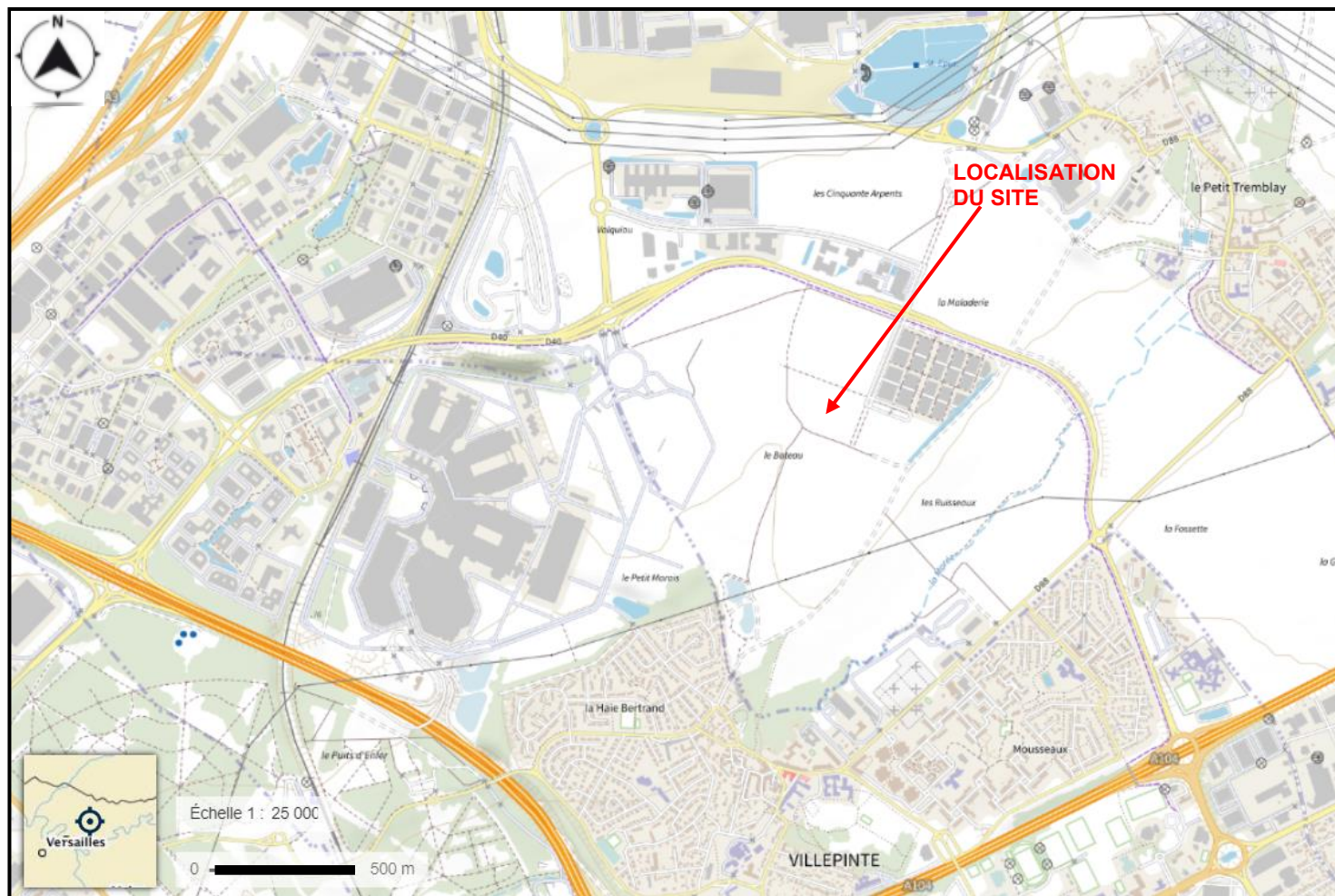
le, 16/01/2023

Signature



Annexe 2 – Plan de situation au 1/25 000

Construction d'un entrepôt logistique sur la commune de Tremblay-en-France (93)



Source : Géoportail.gouv.fr

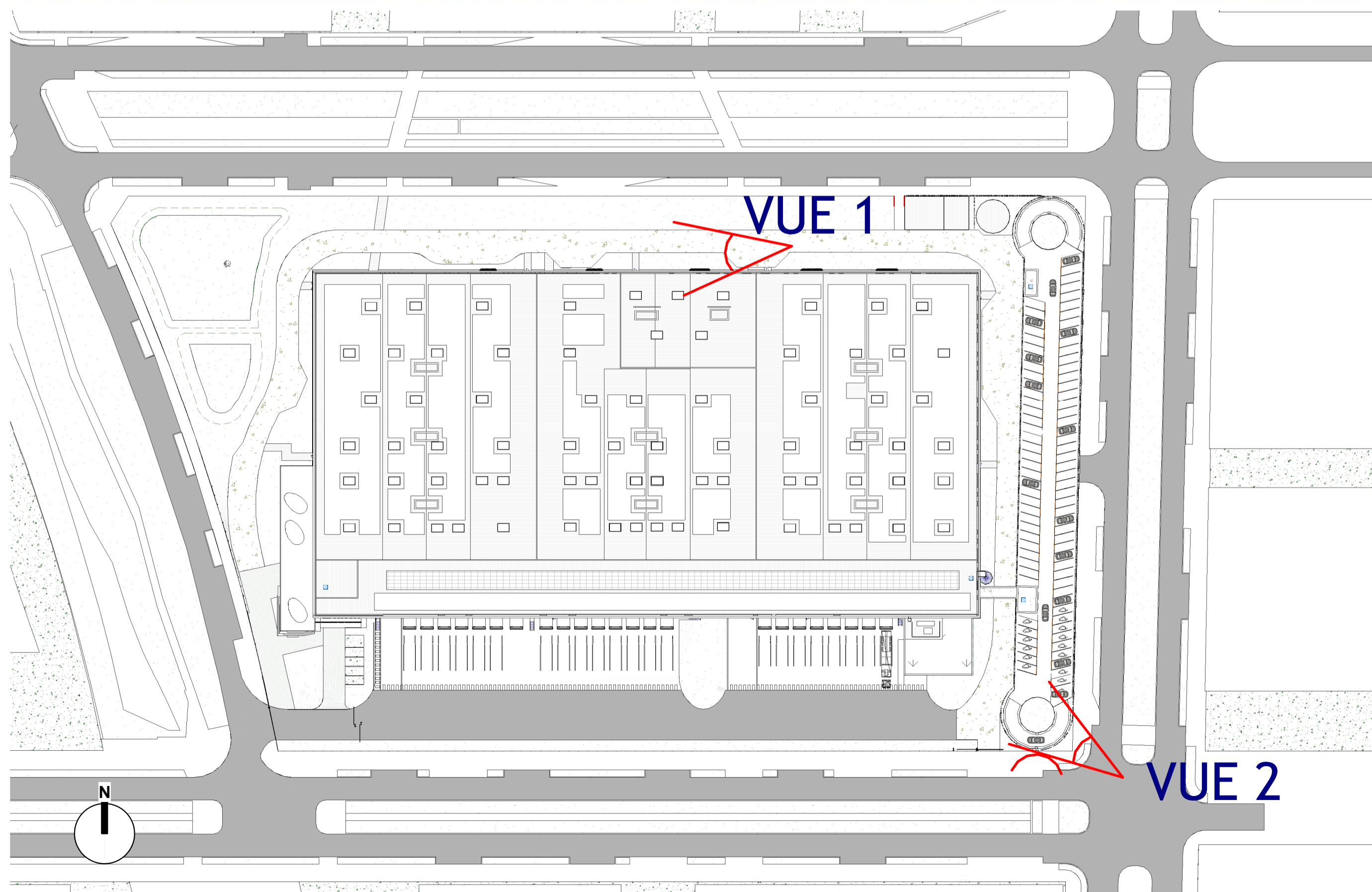
Echelle : 1/25 000^e



VUE 1



VUE 2



CONSTRUCTION D'UN ENTREPOT DE LOGISTIQUE

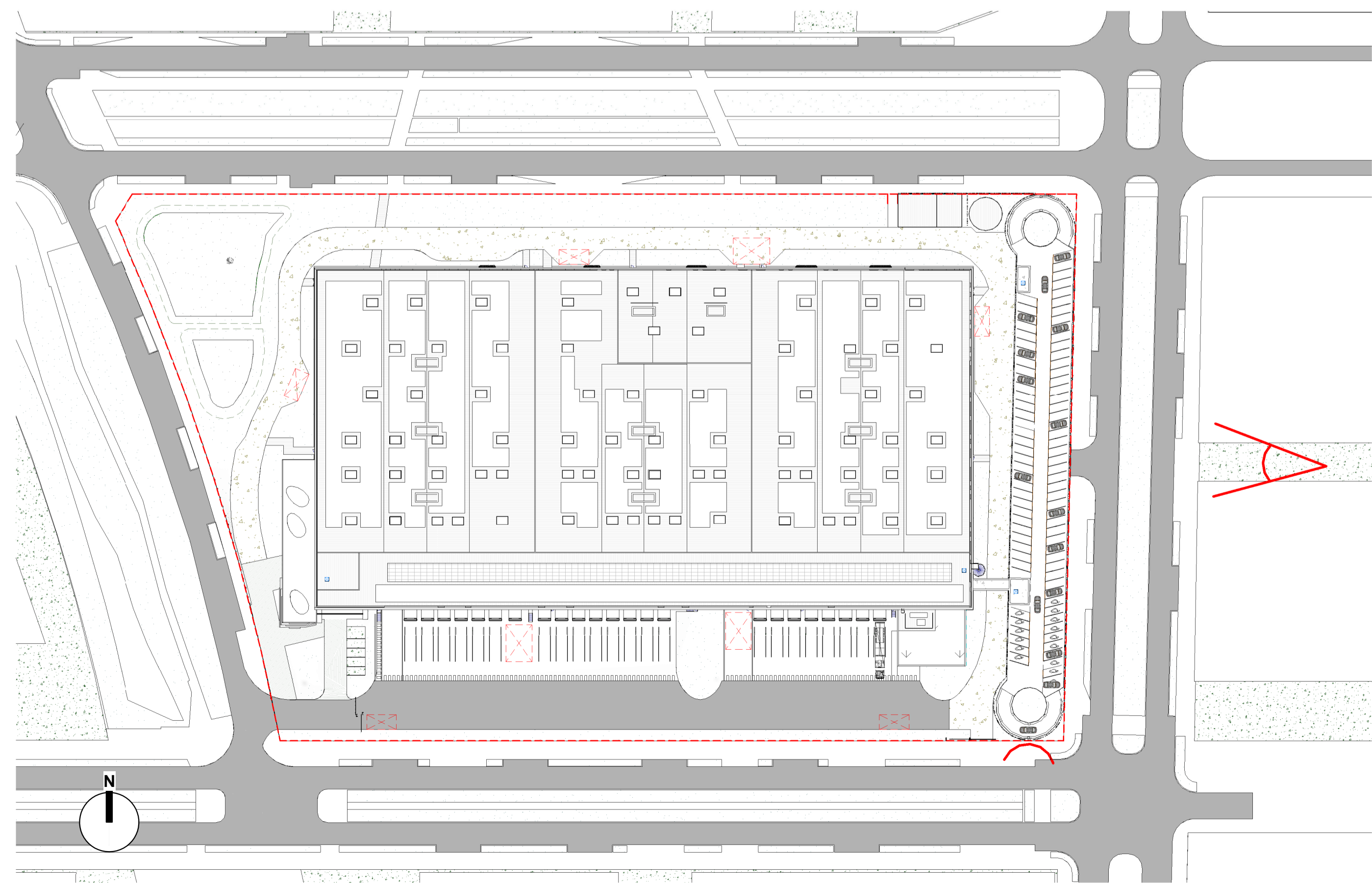
Lot CS2 Parc Aerolians - 93290
TREMBLAY-EN-FRANCE

MAITRE D'OUVRAGE	IMMOLNAY	25 RUE BLEUE, 75008 PARIS le MO
MAITRE D'OEUVRE ARCHITECTES	AGENCE FRANC	4 - 7 RUE BAYARD 75008 PARIS TEL. : 01 42 25 26 07 - FAX: 01 42 25 68 17

PERMIS DE CONSTRUIRE


PC	DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES - ENVIRONNEMENT PROCHE	
	<small>à joindre au dossier de construction</small>	

N° PLAN	modifications	référence
PC07	 <small>IMMOLNAY 25 RUE BLEUE 75008 PARIS TEL. : 01 42 25 26 07 - Fax : 01 42 25 68 17 SIRET : 502 219 248 000 15 RCS PARIS 502 219 248</small>	1259 <small>Date: 21/12/22 Ech.: 1 : 1000</small>

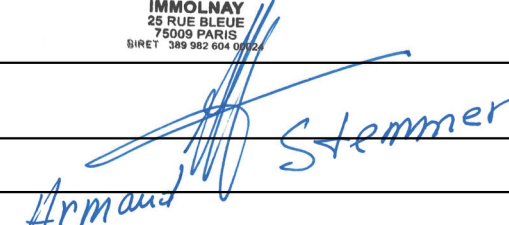


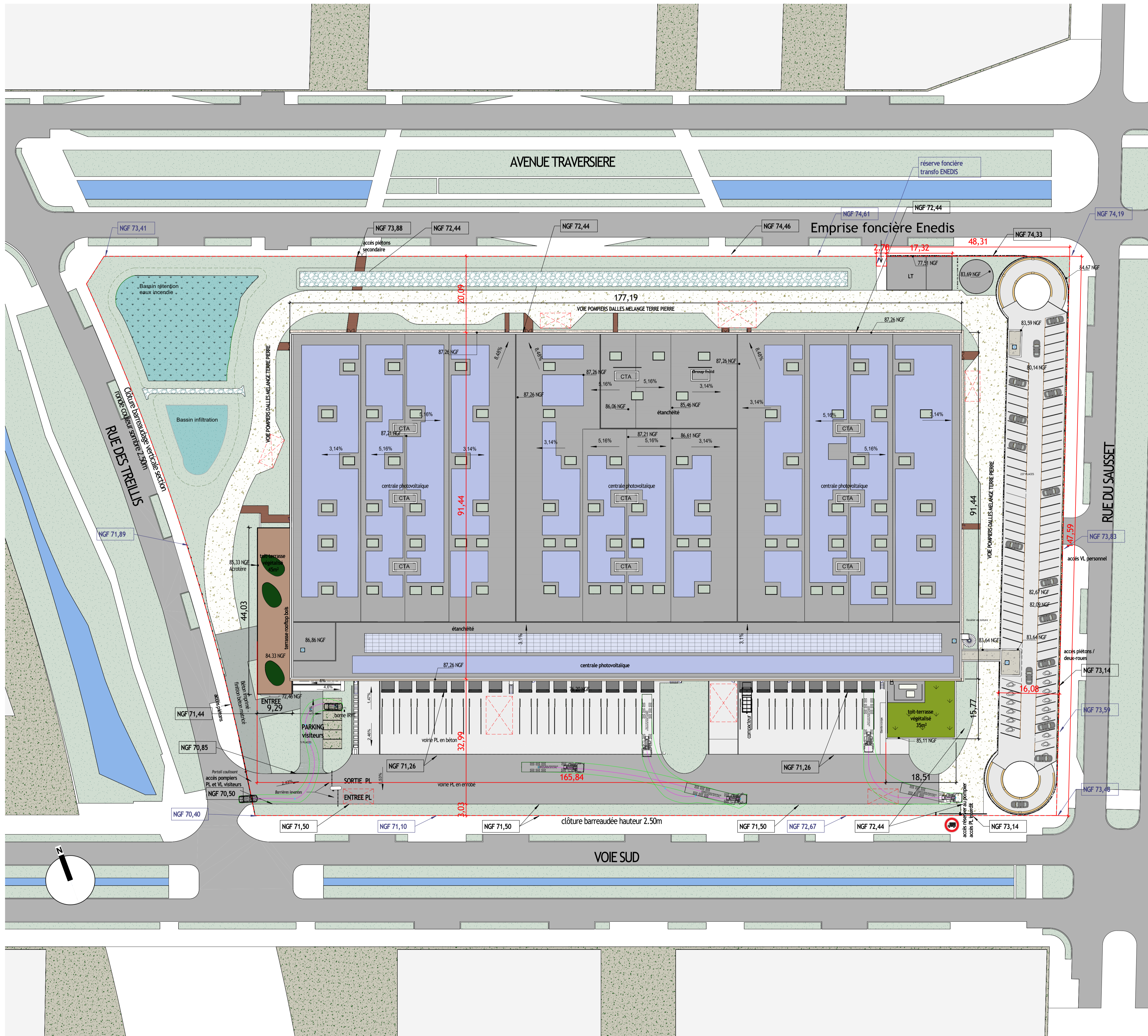
CONSTRUCTION D'UN ENTREPOT DE LOGISTIQUE

**Lot CS2 Parc Aerolians - 93290
TREMBLAY-EN-FRANCE**

MAITRE D'OUVRAGE	IMMOLNAY	25 RUE BLEUE, 75008 PARIS le MO
MAITRE D'OEUVRE ARCHITECTES	 AGENCE FRANC ARCHITECTURE-INGENIERIE SAS	4 - 7 RUE BAYARD 75008 PARIS TEL. : 01 42 25 26 07 - FAX: 01 42 25 68 17

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC	DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES - ENVIRONNEMENT LOINTAIN	
	<small>modifications</small> 	<small>référence</small> 1259
N° PLAN PC08	<small>AGENCE FRANC ARCHITECTURE-INGENIERIE SAS</small> <small>4, rue Bayard - 75008 PARIS</small> <small>Tel. : 01 42 25 26 07 - Fax : 01 42 25 68 17</small> <small>CREET : 502 219 244 000 15 REG. PARIS 502 319 044</small>	<small>Date:</small> 21/12/22 <small>Ech.:</small> 1 : 1000



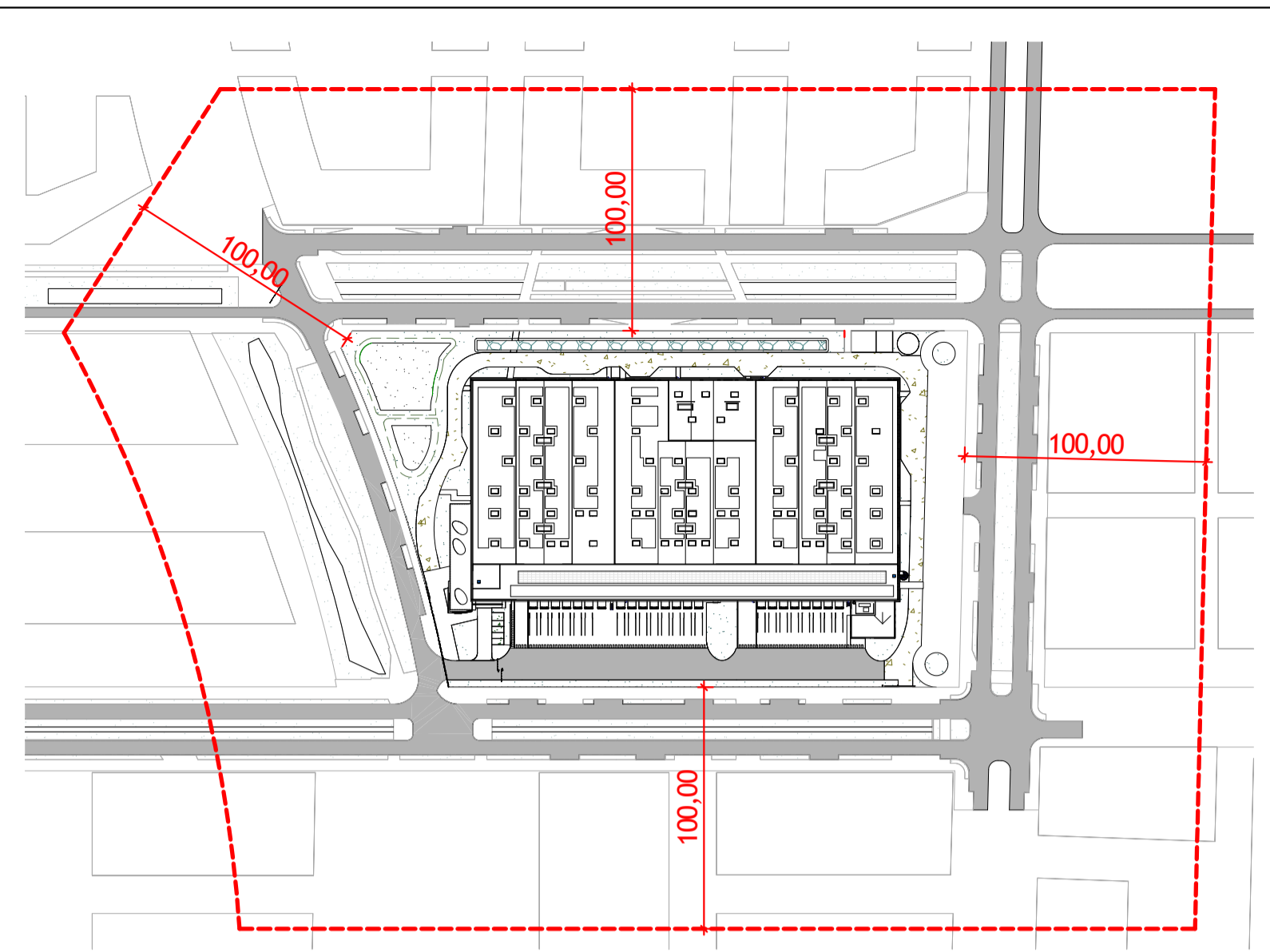
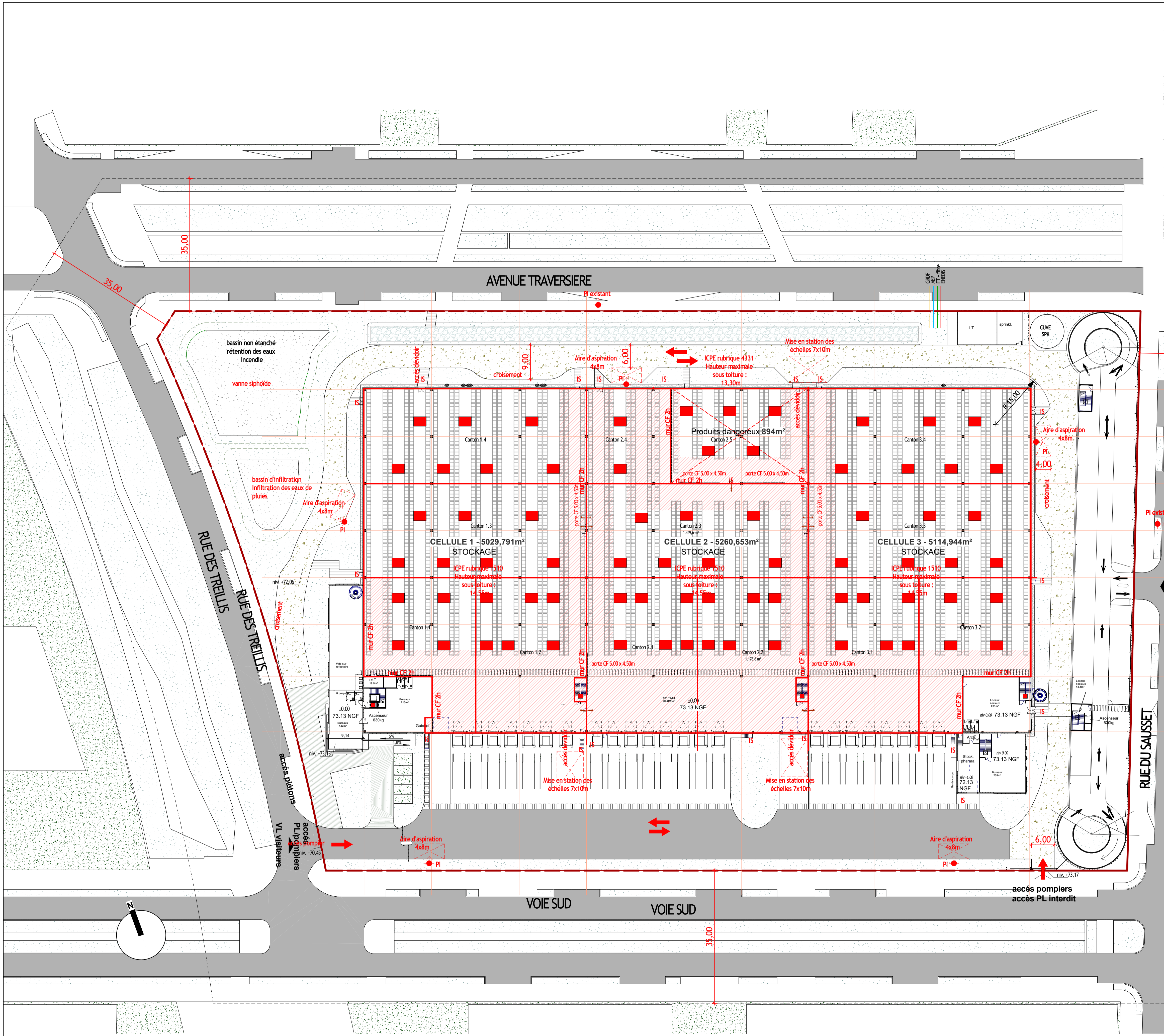
CONSTRUCTION D'UN ENTREPOT DE LOGISTIQUE

Lot CS2 Parc Aerolians - 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

MAITRE D'OUVRAGE	IMMOLNAY	25 RUE BLEUE, 75008 PARIS 10 ^e MO
MAITRE D'OEUVRE ARCHITECTES	AGENCE FRANC	4 - 7 RUE BAYARD 75008 PARIS TEL. : 01 42 25 26 07 - FAX : 01 42 25 68 17

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC	PLAN DE MASSE	
N° PLAN	1259	
PC02a	Date:	05/12/22
	Ech.:	1 : 500



Plan Situation ICPE
Ech : 1 : 2500

- aire d'aspiration 4m x 8m
- ← poteau incendie
- ← sens de circulation des véhicules de secours
- aire de mise en station des échelles 7m x 10m
- exutoire de fumée 4.6m² SUE (entrepôt)
- exutoire de fumée 1.0m² SUE (escalier)
- ▨ zone de 7m par rapport aux murs CF : implantation d'exutoires impossible
- délimitation des zones de cantonnement
- clôture de haute sécurité - hauteur 2.50m

CONSTRUCTION D'UN ENTREPOT DE LOGISTIQUE

Lot CS2 Parc Aerolians - 93290
TREMBLAY-EN-FRANCE

MAITRE D'OUVRAGE	IMMOLNAY	25 RUE BLEUE, 75009 PARIS le MO
MAITRE D'OEUVRE ARCHITECTES	AGENCE FRANC	4 - 7 RUE BAYARD 75008 PARIS TEL. : 01 42 25 26 07 - FAX : 01 42 25 68 17

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC
PLAN DE SITUATION - PLAN D'ENSEMBLE

N° PLAN	modifications	référence
PC02		1259 Date: 11/01/23 Ech.: Comme Indiqué

Plan INCENDIE
Ech : 1 : 500

Annexe 6 – Plan de localisation des sites NATURA 2000
Construction d'un entrepôt logistique sur la commune de Tremblay-en-France (93)

